

**Avenant n° [xx] à la convention
pour la transmission électronique des actes
soumis au contrôle de légalité
ou à une obligation de transmission
au représentant de l'État**

PREUVE DES ÉCHANGES

Vu la convention pour la transmission électronique des actes soumis au contrôle de légalité ou à une obligation de transmission au représentant de l'État du [jour] [mois] [année] signée entre :

- 1) la Préfecture de [nom du département] représentée par [le préfet ou la préfète], ci-après désignée : le « représentant de l'État ».
- 2) et la [type et nom de la collectivité], représentée par son [chef de l'exécutif], agissant en vertu d'une délibération du [jour] [mois] [année], ci-après désignée : la « collectivité ».

Exposé des motifs :

Cet avenant a pour objet d'ajouter des dispositions concernant la preuve des échanges électroniques intervenant dans le cadre du contrôle de légalité dématérialisé entre la collectivité et le représentant de l'État.

Dispositif :

Les parties à la convention initiale décident de lui apporter les modifications suivantes :

Article 1^{er}

Après l'article 3.1.6 de la convention susvisée, il est ajouté l'article suivant :

« ARTICLE 3.1.7. Preuve des échanges

« Les parties à la présente convention s'engagent à reconnaître la validité juridique des échanges électroniques intervenant dans le cadre du contrôle de légalité.

« Les accusés de réception délivrés par les infrastructures techniques du ministère de l'Intérieur et de l'opérateur de transmission attestent de la réception des échanges intervenus dans les procédures du contrôle de légalité et du contrôle administratif. »

Article 2

Toutes les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées.

Article 3

Le présent avenant prend effet à compter du [jour] [mois] [année].

Fait à [nom de la commune siège de la préfecture
ou de la sous-préfecture], et à [nom de la commune siège de la
« collectivité »],
Le [jour] [mois] [année],
En deux exemplaires originaux.

LE PREFET,

LE [REPRESENTANT LEGAL
DE LA « COLLECTIVITE »]